Extract of the Minutes of the 13th EMI on 7 March 1995

2. Accords de paiement pour la troisième phase de l'UEM

Le conseil examine le rapport du groupe de travail sur les systèmes de paiement de l'UE, daté de mars 1995 et intitulé *The Trans-European Automated Real-time Gross* Settlements Express Transfer System (TARGET).

Le conseil approuve les propositions suivantes:

- des liaisons (le système d'interconnexion) doivent être établies entre les systèmes nationaux à règlement brut en temps réel (RBTR), qui formeront ensemble le système TARGET. Les caractéristiques techniques du système seront pour l'essentiel celles qui sont présentées dans le chapitre 2 du rapport, bien qu'il se peuve que l'on doive modifier légèrement certains points de détail avant de fixer définitivement les spécifications.
- les systèmes RBTR nationaux conserveront autant que possible leurs caractéristiques spécifiques, dans la mesure où cela est compatible avec la conduite d'une politique monétaire unique par le SEBC et la mise sur un pied d'égalité des établissements de crédit. Un certain degré d'harmonisation sera nécessaire dans trois domaines: la mise à disposition de la liquidité intra-journalière, les heures d'exploitation et la politique en matière de tarification. Dans ces trois domaines, chaque système RBTR national sera édifié de telle manière que l'on puisse garder les options aussi ouvertes que possible, dans les limites prévues par un catalogue convenu de solutions, qui doit être établi au cours des prochains mois, sur la base du chapitre 3 du rapport.
- seuls les paiements relatifs à la mise en œuvre de la politique monétaire unique durant la troisième phase de l'UEM devront être traités par le système TARGET;

en ce qui concerne les autres règlements, les fonds pourront être acheminés par des voies différentes (correspondants bancaires, systèmes de compensation). Néanmoins, le *conseil* décide que le groupe de travail ne devra pas s'occuper seulement des transferts en Écus, mais qu'il devra aussi examiner s'il est possible d'interconnecter les systèmes RBTR nationaux dans un dispositif multi-devises.

l'IME et les groupes de travail œuvreront au renforcement du système TARGET. A cet effet, ils suivront l'évolution des systèmes RBTR nationaux et mettront sur pied la structure nécessaire à l'interconnex10n.

Le *conseil* demande au groupe de travail sur les systèmes de paiement de préparer un budget pour l'élaboration du projet TARGET, aux fins d'examen; il décide qu'une version, destinée à la publication, du rapport actuel sera rendue publique, sous réserve qu'elle soit soumise au préalable au conseil.

M. Tietmeyer souligne que la Bundesbank estime que le rapport doit indiquer que les risques intra-journaliers doivent toujours être assortis d'une garantie, et pas seulement dans les conditions normales. En outre, il doit y avoir des heures de fonctionnement et une tarification communes à l'intérieur du système TARGET, afin d'éviter la concurrence entre les divers systèmes RBTR nationaux interconnectés.